

# Jeunesse et éducation populaire : demande de subventions pour 2022-2024



© 2022 Les Echos Publishing

Le Gouvernement vient de lancer un [appel à projets](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/lettre_de_cadrage_campagne_cpo_jep_2022-2024.pdf) [https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/lettre\\_de\\_cadrage\\_campagne\\_cpo\\_jep\\_2022-2024.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/lettre_de_cadrage_campagne_cpo_jep_2022-2024.pdf) de soutien pluriannuel destiné aux associations nationales agréées Jeunesse et Éducation Populaire au titre des années 2022 à 2024. Pour être financés, les projets des

associations doivent être axés autour de trois priorités :

- pour une société de l’engagement citoyen ;
- pour l’égalité des chances ;
- pour un soutien et un accompagnement des têtes de réseau associatives jeunesse éducation populaire.

Sachant que les actions associatives doivent s’adresser en priorité aux jeunes les plus éloignés des dispositifs déjà existants.

**En pratique** : les associations effectuent leur demande de subvention, au plus tard le 28 février 2022, via leur [Compte Asso](https://lecompteasso.associations.gouv.fr/) <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>.

© 2021 Les Echos Publishing